

Lettre d'information SAEN

Flash Info, 29 mai 2023

Information concernant les négociations salariales

Chères et chers collègues,

A la fin des grèves de 2016 manifestant le refus des enseignant-es du changement de la grille salariale, les syndicats avaient obtenu que nos autorités négocient une amélioration de nos conditions salariales.

Une première étape a été réalisée dès 2018, avec une vaste enquête appelée ECFE «Évaluation et Classification des Fonctions dans l'Enseignement», qui a permis de réfléchir à la répartition actuelle des enseignant-es dans la grille salariale, laquelle ne satisfait plus grand monde.

Puis, en 2021, un groupe de négociation paritaire (canton, commune, syndicats) a travaillé à la concrétisation des résultats de cette enquête ECFE.

Le DFDS a ensuite proposé un premier projet de nouvelle classe de traitement pour les enseignant-es. Celui-ci, qui impliquait des pertes salariales pour de nombreux-ses collègues, a été refusé par les syndicats SSP et SAEN.

En décembre 2021, les communes, par la voix de leur association, l'ACN, ont alors présenté un contre-projet, qui supprimait les baisses salariales et se rapprochait des demandes syndicales.

Le SAEN, qui considère qu'il vaut mieux avancer à petits pas que de rester sur place, a accepté de poursuivre les négociations sur la base du projet des communes. L'objectif est de l'améliorer encore, mais sans fondamentalement le rejeter.

Le SSP, pour diverses raisons, ne peut accepter ce projet des communes. Dans la foulée, il a demandé une reprise des discussions, mais de manière sectorielle cette fois-ci.

Cette proposition du SSP a hélas été fermement rejetée tant par le canton (DFDS) que par les communes (ACN). Nous vous en avons parlé plus en détails lors de notre dernière journée syndicale à Cernier.

Ces derniers jours, le SSP a lancé une pétition concernant le statut et le salaire des enseignant·es 1-2, l'un des points importants de cette négociation salariale.

Le SAEN n'a pas été consulté à propos de cette pétition.

A ce propos, le SAEN défend la position suivante :

- Nous considérons que tous·tes les enseignant·es de 1^e à 6^e devraient avoir le même statut et le même salaire. En effet, la responsabilité inhérente à leurs tâches et la charge de travail ne présentent aucune différence significative à nos yeux.
- Nous demandons donc que tous·tes les enseignant·es 1^e-2^e soient payé·es selon le salaire de la classe B, pour un temps de travail de 29 périodes, mais sans augmentation du nombre d'heures en présence des élèves. Les quatre périodes salariées supplémentaires devraient être consacrées aux charges socio-éducatives et administratives, à la préparation des leçons et aux contacts avec les parents et les divers intervenant·es pédagogiques ou socio-éducatifs.
- Si cette demande ne peut pas être accordée intégralement tout de suite, le SAEN est d'accord d'entrer en discussion sur une entrée en vigueur progressive de ce nouveau fonctionnement.
- Cette demande concernant les enseignant·es 1^e-2^e s'inscrit dans un contexte plus large de négociations qui concerne tous·tes les enseignant·es de l'école neuchâteloise (obligatoire et post-obligatoire). Elle ne devrait donc pas être prise de manière isolée.

Votre comité reste à votre disposition pour accueillir vos remarques et répondre à vos questions éventuelles !

Meilleures salutations syndicales,

*Pierre-Alain Porret,
SAEN, président,
Rue du Castel 21, 2024 St-Aubin-Sauges,
079'748'29'12, pierre-alain.porret@saen.ch*

Merci de parler du SAEN à vos collègues non syndiqué·es !!!

*Vous pouvez le faire en imprimant et affichant cette lettre.
Pour les envois par courriel, évitez d'utiliser les listes de distribution officielles de votre établissement, ce qui n'est pas autorisé.*

*Dans ce cas, privilégiez vos propres contacts. Merci !
Suivez aussi le SAEN sur **Facebook** et sur **Instagram** (@saen_officiel) !*

